

PLANIFIER ET APPUYER LES ÉVACUATIONS

Outil MICIC de renforcement des capacités

L'OIM croit fermement que les migrations ordonnées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les opinions et les analyses exprimées dans le présent ouvrage ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques officielles de l'Organisation internationale pour les migrations ou celles de ses États membres.

© 2017 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Sommaire

Planifier et appuyer les évacuations	4
1. Sites d'évacuation	5
2. Points de sortie	6
Aéroports	6
Ports maritimes	7
Points de passage aux frontières terrestres	8
3. Routes	9
4. Possibilités de transport	10
5. Documents	11

PLANIFIER ET APPUYER LES ÉVACUATIONS

Les représentations officielles à l'étranger peuvent jouer un rôle essentiel pour soutenir les ressortissants touchés par une crise à l'étranger, y compris, dans des cas extrêmes, en appuyant leur évacuation hors de la zone ou du pays touché. A cette fin, il est fondamental de planifier l'évacuation du personnel et des ressortissants et de surveiller l'évolution de la situation (et ses incidences sur les options d'évacuation).

Sur la base du nombre de personnes, du lieu où elles se trouvent, des risques qu'elles encourent, ainsi que de leur capacité et de leur volonté de partir, les plans d'évacuation doivent indiquer :

- les endroits sûrs où se rendre pour fuir les effets immédiats des aléas;
- les points de sortie par où quitter la zone, le pays ou la région;
- les itinéraires à emprunter pour y parvenir;
- les possibilités de transport disponibles.

En outre, la collecte d'informations sur la manière de fournir aux ressortissants à évacuer les documents requis pour sortir du pays (visa de sortie, documents d'identité, etc.) joue souvent un rôle clé à l'appui des opérations.

Il peut être utile de charger un membre du personnel de coordonner les opérations d'évacuation, et de nommer, au sein de la représentation officielle, des agents de liaison qui feront office de points de contact pour la coordination et la communication avec les interlocuteurs pertinents.

1. Sites d'évacuation

- Identifier les abris officiels et autres lieux sûrs (par exemple, les postes consulaires, y compris ceux de pays attachés aux mêmes principes ; le lieu de résidence des coordonnateurs ; les bâtiments d'ONG ; les écoles ; les centres commerciaux et les hôtels ; les églises, les temples et les mosquées) :
 - Nom (officiel et local)
 - Dénomination du plan d'évacuation/d'intervention en cas d'urgence
 - Lieu et coordonnées GPS
 - Responsable (chef de la communauté/autorité locale/employeur/autre).

- Rassembler des informations sur chaque site d'évacuation :
 - Espace disponible et capacité d'accueil
 - Caractéristiques de la structure
 - Installations adaptées aux personnes présentant un handicap, aux enfants, etc.
 - Services et réseaux desservant l'installation (eau, électricité, cuisine communautaire ou distribution alimentaire, etc.)
 - Gestion et fourniture de services sur place
 - Disponibilité de formes de soutien spécialisées (par exemple, personnel compétent sur le plan linguistique, premiers secours ou soins de santé spécialisés)
 - Aléas susceptibles de toucher le site
 - Le personnel de l'ambassade/du consulat peut-il travailler sur le site ?
 - La situation, dans l'enceinte du site, nécessite-t-elle la présence d'un agent de sécurité ?

- Mettre régulièrement à jour les informations disponibles, et à mesure qu'évolue la crise :
 - État de l'installation
 - Utilisation de l'installation
 - Disponibilité des services sur place
 - Nombre de ressortissants dans les différentes installations (ce qui nécessitera peut être de déployer du personnel pour l'enregistrement des ressortissants qui arrivent, si les administrateurs locaux ne le font pas)
 - Personnes nécessitant des soins et une protection (elles devront peut être subir un examen médical lors des opérations d'enregistrement ou de gestion de l'évacuation), aux fins d'orientation vers les fournisseurs de services pertinents.

2. Points de sortie

Aéroports

- Identifier les aéroports (et les autres solutions possibles, telles que les pistes d'atterrissage ou les routes) :
 - Nom (officiel et local) et code (si disponible)
 - Dénomination dans le plan d'évacuation/d'intervention en cas d'urgence
 - Lien et coordonnées GPS
 - Altitude
 - Distance depuis les principaux sites d'évacuation
 - Point de contact à l'aéroport à contacter en cas d'urgence
 - Administration de l'aviation compétente et point de contact
 - Cadres juridiques applicables, procédures d'atterrissage et de décollage, et éventuels obstacles à l'autorisation.

- Rassembler des informations sur chaque aéroport :
 - Type et caractéristique de l'installation (nombre de pistes, utilisable la nuit ou quelles que soient les conditions atmosphériques, etc.)
 - Taille ou modèles d'avions qu'elle peut accueillir
 - Nombre de passagers qu'elle peut accueillir
 - Capacité de trafic
 - Disponibilité du carburant
 - Personnel, soutien technique, commodités et maintenance disponibles sur place
 - Eventuelle autorisation particulière de sécurité requise
 - Possibilités d'hébergement et d'assistance pour les personnes évacuées en situation de détresse.

- Mettre régulièrement à jour les informations disponibles, et à mesure qu'évolue la crise :
 - Dommages causés à l'installation et leurs incidences sur son fonctionnement
 - Utilisation actuelle et prévue de l'installation
 - Disponibilité du carburant
 - Personnel disponible.

Ports maritimes

- Identifier les ports maritimes (y compris d'autres endroits, tels que les embarcadères et les endroits côtiers pertinents) :
 - Nom (officiel et local) et code (si disponible)
 - Dénomination du plan d'évacuation/d'intervention en cas d'urgence
 - Lieu et coordonnées GPS
 - Distance depuis les principaux sites d'évacuation
 - Point de contact au port maritime à contacter en cas d'urgence
 - Agent portuaire disponible
 - Autorité de surveillance et point de contact
 - Cadres juridiques pertinents, procédures d'arrivée et de départ, et éventuels obstacles à l'autorisation.

- Rassembler des informations sur chaque port maritime :
 - Type et caractéristique de l'installation (par exemple, profondeur de la zone portuaire, utilisable quelles que soient les conditions météorologiques et maritimes)
 - Nombre et taille des navires qu'elle peut accueillir
 - Calaison (marée haute et marée basse)
 - Nombre de passagers qu'elle peut accueillir
 - Disponibilité et coût du carburant
 - Personnel, soutien technique, commodités et maintenance disponibles sur place
 - Eventuelle autorisation particulière de sécurité requise
 - Possibilités d'hébergement et d'assistance pour les personnes évacuées en situation de détresse.

- Mettre régulièrement à jour les informations disponibles, et à mesure qu'évolue la crise :
 - Dommages causés à l'installation et leurs incidences sur son fonctionnement
 - Utilisation actuelle et prévue de l'installation
 - Disponibilité du carburant
 - Personnel disponible.

Points de passage aux frontières terrestres

- Identifier les points de passage aux frontières terrestres :
 - Nom (officiel et local) et code (si disponible)
 - Dénomination du plan d'évacuation/de secours
 - Lieu et coordonnées GPS
 - Altitude
 - Distance depuis les principaux sites d'évacuation
 - Cadres juridiques pertinents, procédures d'entrée et éventuels obstacles pour obtenir les autorisations requise.

- Rassembler des informations sur chaque point de passage frontalier :
 - Type et caractéristiques de l'installation (par exemple, bâtiment des douanes, barrières)
 - Présence d'une structure d'accueil des voyageurs
 - Présence de personnel et des autorités.

- Mettre régulièrement à jour les informations disponibles, et à mesure qu'évolue la crise :
 - Dommages causés à l'installation et leurs incidences sur son fonctionnement
 - Contrôles effectués au point de passage frontalier
 - Statut (ouvert/fermé) et heures d'ouverture.

3. Routes

- Identifier les principales routes menant aux sites d'évacuation, aux lieux sûrs et aux points de sortie :
 - Nom et dénomination/numérotation locale
 - Dénomination du plan d'évacuation/d'intervention en cas d'urgence
 - Type de réseaux routiers (nombre de voies, type de revêtement)
 - Types de véhicules pouvant utiliser le réseau routier
 - Utilisation du réseau et heures de pointe
 - Possibilité d'utiliser le réseau tous les jours et toute l'année (par exemple, fermé à des heures précises, non utilisable à certaines saisons)
 - Disponibilité de stations et d'ateliers
 - Disponibilité des services élémentaires (par exemple, hôpitaux ou dispensaires en activité, sources d'eau, magasins d'alimentation).

- Établir les cartes des itinéraires et fournir des indications détaillées.

- Identifier des itinéraires de rechange pour chaque site et chaque point.

- Identifier les éventuels goulets d'étranglement (par exemple, ponts, tunnels).

- Mettre régulièrement à jour les informations disponibles, et à mesure qu'évolue la crise :
 - Dommages matériels, l'utilisation des itinéraires identifiés et leur obstruction
 - Incidences des dommages, de l'utilisation des itinéraires et de leur obstruction sur les temps de trajet
 - Réglementations empêchant le transport de civils
 - Situation au regard de la sécurité le long des itinéraires
 - Disponibilité de carburant et possibilités d'assistance.

4. Possibilités de transport

- Comprendre les besoins de transport.
 - Identifier les ressortissants qui pourraient ne pas posséder un véhicule
 - Identifier les ressortissants qui pourraient vivre ou travailler en milieu isolé ou ne pas être pris en compte dans les dispositifs d'évacuation locaux (par exemple, lieu de travail, hôtel)
 - Identifier les ressortissants qui pourraient craindre d'entrer en relation avec les autorités locales et refuser une aide officielle en matière d'évacuation
 - Identifier les ressortissants qui pourraient avoir besoin d'une aide à l'évacuation pour toute autre raison (par exemple, malades, migrants dépourvus de documents, mineurs non accompagnés, ressortissants réticents à partir).
- Identifier les possibilités de transport à l'échelle locale (véhicules officiels, transports publics, bus affrétés, taxis, véhicules privés).
 - Estimer leur capacité
 - Identifier les chauffeurs qualifiés, les stations-services, les possibilités d'entretien
 - Prévoir leur disponibilité, en sachant que les autorités dans le pays touché risquent de réquisitionner les véhicules disponibles
 - Agir en coordination avec les pays attachés aux mêmes principes.
- Identifier les possibilités de transport sur de longues distances (navires et avions officiels et affrétés, navires et avions militaires, transporteurs commerciaux).
 - Identifier l'endroit où ils peuvent atterrir/être amarrés
 - Estimer leur capacité
 - Obtenir les autorisations requises.
- Surveiller la disponibilité des possibilités de transport à mesure que la crise progresse.
- Identifier et déployer du personnel chargé d'escorter des ressortissants (particuliers).

5. Documents

- Identifier les documents dont les ressortissants peuvent avoir besoin pour sortir du pays (par exemple, documents d'identité, visa de sortie).
 - Identifier les informations requises, ainsi que les ressources et le personnel disponibles pour délivrer ou renouveler des documents, y compris des documents d'urgence
 - Identifier les sites clés où le personnel et les équipements devront être déployés afin de pouvoir délivrer rapidement les documents nécessaires.

- Identifier les acteurs chargés de délivrer (ou habilités à délivrer) les documents nécessaires.
 - Identifier des interlocuteurs du pays d'accueil et du pays tiers, et veiller à avoir les coordonnées des points de contact
 - Identifier les autres acteurs pertinents (par exemple, organisations internationales) et veiller à avoir les coordonnées des points de contact
 - Identifier les procédures et conditions requises pour délivrer ces documents.



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Secrétariat MICIC

Organisation internationale pour les migrations

17, Route des Morillons

CH-1211, Genève 19

Suisse

Tél. : +41.22.717.9111

micicinitiative.iom.int

MICICSecretariat@iom.int